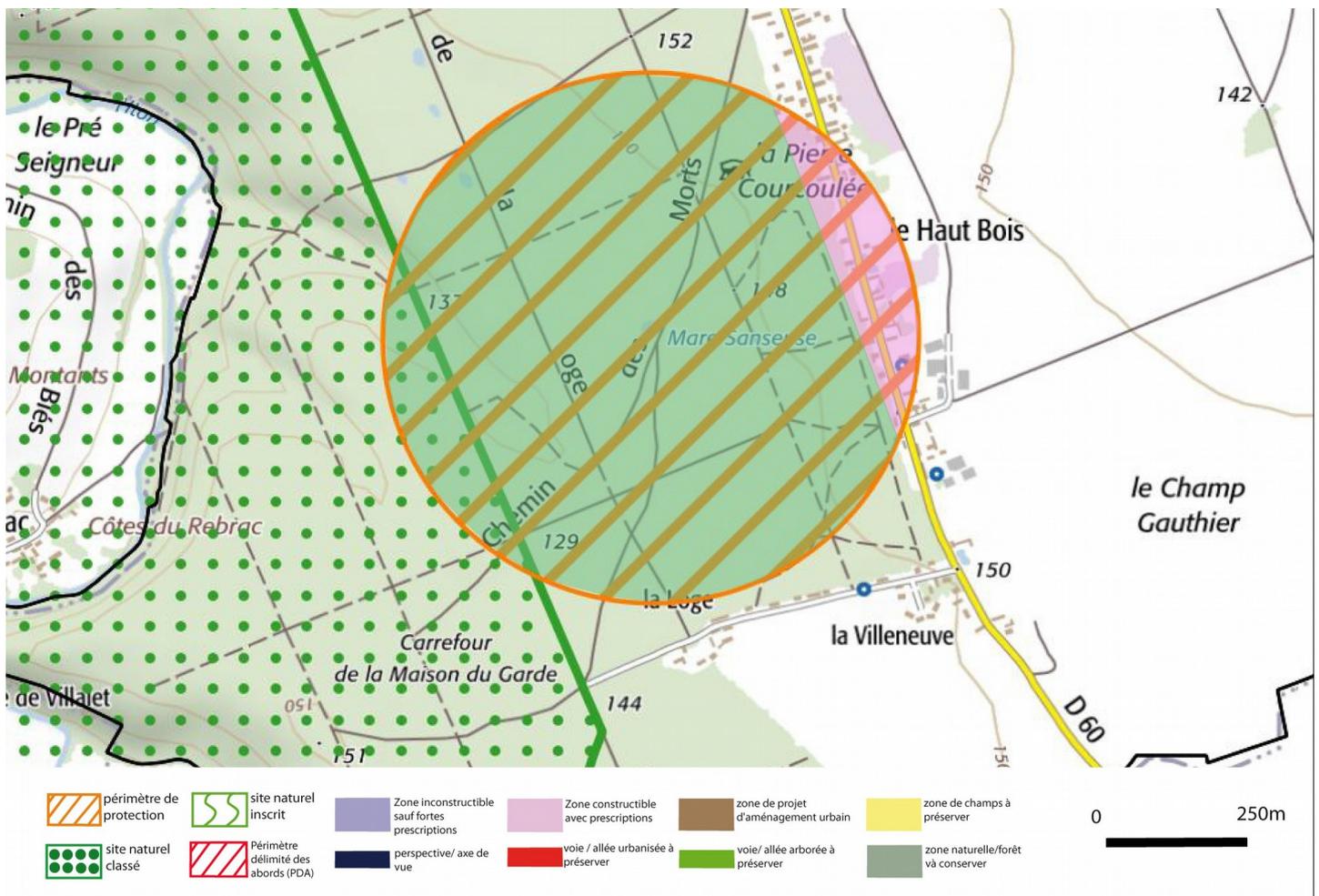


Ventes (Les) > Dolmen dit « La Pierre Courcoulée »

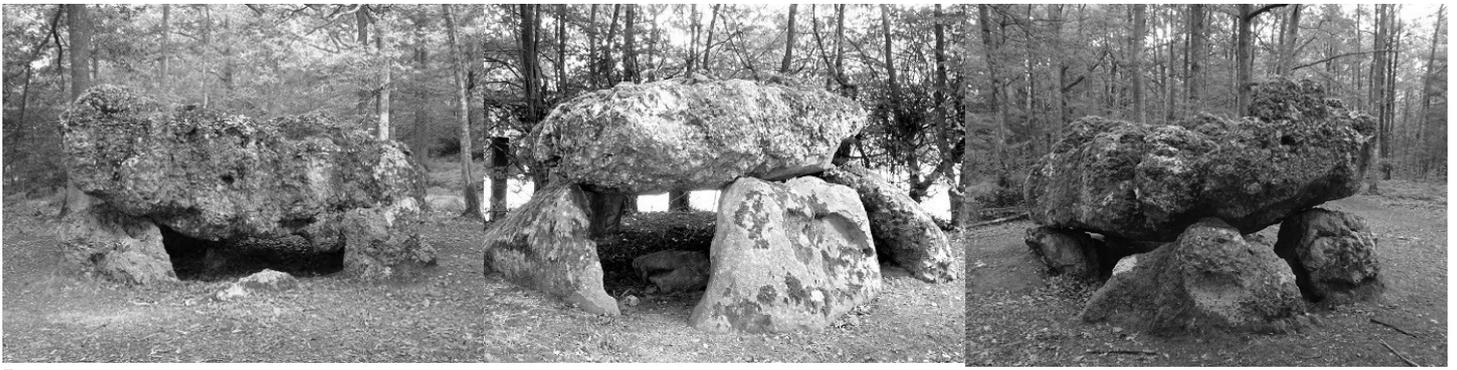
La commune possède d'autres monuments historiques protégés .

Le dolmen dit « La Pierre Courcoulée » a été classé en tant que monument historique sur la liste de 1900.

Dans le cadre de l'étude documentaire « inventaire des mégalithes du département de l'Eure » réalisé par le service régional de l'archéologie et le conseil départemental, le site est décrit de la façon suivante : « Mentionné en 1840 par Gadebled et en 1887 par Rever sous le nom de « Pierre Coupelée » ou « Pierre Coulée », le dolmen est pour la première fois décrit en 1909 par L. Coutil. Construit en poudingue, la dalle de couverture (2,60m par 2,10m par 0,80m) reposait primitivement sur sept supports. En 1912, Coutil fit déblayer et consolider le monument (rapprochement des supports et redressement complet de l'un d'eux). Actuellement, la hauteur du dolmen ne dépasse pas 1,20m, un orthostate au sud est renversé, un autre au nord-est est légèrement incliné. En 1966, la chambre sépulcrale a été fouillée et en 1967 des sondages complémentaires ont permis d'étudier la zone extérieure du monument. Des ossements très morcelés ont été retrouvés au pied du pilier sud, ils n'étaient pas en connexion anatomique et bien que la couche archéologique présentait d'importants bouleversements J. P Watté a conclut que les individus (au moins deux corps) ont été inhumés en position assise ou fléchie. Un dallage en silex aménagé fut mis au jour au fond de la sépulture ; le matériel recueilli atteste d'une utilisation probable du monument au Néolithique final ».



Périmètre de 500m avec ZSFP : Dans les 500 mètres, vous pouvez vous référer aux fiches essentielles générales. Toutefois, dans les secteurs bleu et rose, des prescriptions supplémentaires sont à prendre en compte eu égard aux enjeux pour la préservation de l'écrin du monument (voir au verso de la fiche).



Le monument



Pour la zone
en rose foncé dans
le périmètre de
500m

Il est préférable d'éviter les constructions qui viendraient au dessus de la ligne de paysage existante (maison à deux niveaux, bâtiments agricoles de type silo, château d'eau, éolienne...). Les constructions nouvelles devront respecter le style existant : maisons parallélépipédiques (pas de V, W, X, Y ou Z). Les toitures seront à minima à 45° pour de l'ardoise ou de la tuile plate de teinte brun vieilli à rouge vieilli à 20u/m². Les pignons seront droits (pas de croupe ou à 65°). Les constructions seront Rez-de-Chaussée plus combles (mais pas R+1+C). Les constructions en brique et colombage sont à préserver et à développer. Les enduits ne seront ni blanc, ni gris, ni noir mais plutôt dans les beiges (clair ou foncé) et ocre léger (mais pas toulousain). Des modénatures seront réalisées en soubassement mais aussi autour des baies (portes et fenêtres) de manière privilégiée en brique ou en colombage. Les portails et murs seront en adéquation avec l'environnement proche. Les rives de toiture seront débordantes de 20 cm. La bichromie architecturale des façades devra être recherchée.

Pour la zone
en bleu clair

Il s'agit d'une zone qui n'a pas vocation à être urbanisée. Seuls des bâtiments annexes au monument historique et dans le strict respect de son style peuvent être envisagés.

Pour le reste du
périmètre de 500m

Les avis seront cohérents avec ceux émis ces dernières années, à savoir : pas de maisons à volume compliqué (type V, W, Y, ou Z), pentes à 45° pour les volumes principaux, ardoise ou tuile plate de teinte brun vieilli, à 20u/m², avec un débord de toiture de 20cm, enduit de teinte beige clair avec modénatures (au choix : chaînages, encadrement de fenêtres, soubassement, colombage...). *Voir les autres fiches.



Ses abords

